



**EXTENSION DES COMPETENCES**  
**OMBUDSFIN - SERVICE DE MEDIATION EN MATIERE FINANCIERE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 5 janvier 2026

### Extension significative des compétences d'Ombudsfina

Ce 3 janvier 2026 est entrée en vigueur la loi du 11 décembre 2025 portant notamment des dispositions financières diverses.

Cette loi apporte une série de modifications importantes au fonctionnement d'Ombudsfina, le service de médiation en matière financière.

1° Ombudsfina acquiert une compétence générale à l'égard des personnes morales poursuivant un but désintéressé, des petites sociétés et des microsociétés (soit la grande majorité des sociétés actives dans notre pays). Ceci signifie donc concrètement qu'Ombudsfina devient notamment compétent pour connaître des plaintes introduites par ces personnes morales en matière de fraude, de clôture de compte ou d'investissements.

2° Ombudsfina devient compétent en ce qui concerne les plaintes introduites à l'encontre de sociétés de recouvrement (gestionnaires de crédit).

3° dans les cas qu'il détermine, Ombudsfina peut décider de se saisir d'une plainte même si elle n'a pas encore été portée à la connaissance de l'institution financière. Dans des cas urgents, cette règle permettra de gagner un temps précieux pour tenter de résoudre le litige à l'amiable.

4° dans les litiges relevant de sa compétence, Ombudsfina peut être désigné par le juge, à la demande des parties ou d'initiative avec l'accord de celles-ci, afin de tenter de résoudre le litige par une médiation.

Ombudsfina se réjouit de ces extensions de compétence, reconnaissance de l'importance et de la qualité de son travail, et remercie toutes celles et ceux qui ont œuvré à l'élaboration de cette loi.

**Personne de contact :**

Jean Cattaruzza, Ombudsman : [jc@ombudsfina.be](mailto:jc@ombudsfina.be) – 0475 94 35 18